

Réunion du Groupe de sélection tripartite

**Judi 16 juillet 2020
(10 heures-13 heures et 14 heures-17 heures)**

Ordre du jour annoté

I. Ordre du jour de la 340^e session (octobre-novembre 2020) du Conseil d'administration

II. Ordre du jour de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (2021)

III. Programme et composition des réunions officielles

I. Ordre du jour de la 340^e session (octobre-novembre 2020) du Conseil d'administration

1. À sa réunion du 19 juin 2020, le Groupe de sélection tripartite a examiné une liste de 64 questions susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour de la 340^e session (octobre-novembre 2020) et découlant de l'annulation des 338^e, 338^e*bis* et 339^e sessions du Conseil d'administration.
2. Le Groupe de sélection a recensé 12 questions dont l'examen par le Conseil d'administration pouvait être reporté à la session de mars 2021 ou à celle d'octobre-novembre 2021 et a demandé au Bureau d'établir une liste révisée, en distinguant:
 - a) les questions pour lesquelles un ou plusieurs groupes avaient demandé qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour de la 340^e session du Conseil d'administration; les questions assorties d'un délai qui devaient impérativement être examinées en octobre-novembre 2020 (dans le cadre d'une discussion virtuelle ou en présentiel);
 - b) les questions qui pouvaient faire l'objet d'une décision par correspondance;
 - c) les questions qui pouvaient être soumises au Conseil d'administration sous la forme de documents pour information;
 - d) les questions qui pouvaient être regroupées ou examinées ensemble en octobre-novembre 2020.

-
3. Une version préliminaire de cette liste, reproduite à l'annexe I, a été distribuée aux membres du Groupe de sélection le 25 juin 2020.
 4. Comme indiqué au paragraphe 3.1 du Règlement du Conseil d'administration, l'ordre du jour doit être communiqué aux membres du Conseil d'administration assez tôt pour leur parvenir quinze jours ouvrables avant l'ouverture de la session et, lorsque se pose une question urgente, il peut être actualisé par le bureau du Conseil d'administration après consultation des autres membres du Groupe de sélection.
 5. Afin que le Bureau puisse commencer à préparer et à traiter les documents de la session d'automne et les publier en respectant le délai statutaire du 12 octobre 2020 (soit quinze jours ouvrables avant l'ouverture de la session le 2 novembre 2020), le Groupe de sélection est à présent invité à finaliser deux ordres du jour distincts pour la 340^e session du Conseil d'administration, le premier dans l'éventualité où la totalité ou la majorité des membres du Conseil d'administration pourraient se réunir physiquement à Genève, et le second dans l'éventualité où tout ou partie de l'ordre du jour devrait être examiné virtuellement.
 6. Si, à la mi-août, l'évolution de la pandémie semble permettre la tenue d'une réunion en présentiel en octobre-novembre 2020, le Bureau commencera à prendre les dispositions nécessaires pour organiser le voyage des membres employeurs et travailleurs du Conseil d'administration à la fin du mois d'août ou au début de septembre. Il préparera également un ordre indicatif pour l'examen de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la session devant se dérouler en présentiel dans le délai normalement prévu pour une session ordinaire du Conseil d'administration (soit neuf jours ouvrables). Si nécessaire, la session pourrait être prolongée d'un jour ou deux, en incluant le vendredi de la deuxième semaine ou le samedi de la première.
 7. Si, à la fin du mois d'août, il ne semble pas possible que la 340^e session du Conseil d'administration se déroule en présentiel, en raison des restrictions imposées aux voyages ou pour tout autre motif, le Bureau convoquera une nouvelle réunion du Groupe de sélection en vue d'établir une procédure et un calendrier ad hoc pour chacune des catégories de questions figurant dans les propositions d'ordre du jour:
 - a) les questions examinées virtuellement par le Conseil d'administration devraient se limiter à celles pouvant être traitées dans le cadre d'une session virtuelle de deux semaines, à raison d'une seule séance quotidienne de trois ou quatre heures, aux alentours de midi afin d'être compatible avec la plupart des fuseaux horaires: sur la base de ces discussions virtuelles, il pourrait être demandé au Bureau de préparer des projets de décision révisés, qui seraient ensuite soumis à un vote par correspondance dans la semaine suivant la fin de la session virtuelle;
 - b) les autres questions pourraient être soumises pour information ou faire l'objet d'une décision par correspondance, les positions exprimées au nom d'un groupe ou à titre individuel étant communiquées par écrit et consignées dans le procès-verbal de la session.
 8. La principale difficulté que pose une session virtuelle ou hybride, à laquelle participeraient à distance tous les membres du Conseil d'administration ou une partie d'entre eux, est l'organisation de réunions de groupes (groupe des employeurs, groupe des travailleurs, groupe gouvernemental régional), appuyées par des services d'interprétation, qui soient compatibles avec différents fuseaux horaires. Il faudrait également envisager de modifier ou de suspendre certaines pratiques du Conseil d'administration et certaines dispositions de son Règlement.

II. Ordre du jour de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (2021)

9. Il convient de rappeler que, outre l'élection des membres du Conseil d'administration pour le mandat de trois ans allant de 2020 à 2023, figuraient à l'ordre du jour de la 109^e session de la Conférence prévue en juin 2020 les questions inscrites d'office et les questions techniques suivantes:

Questions inscrites d'office:

- I. Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général
- II. Programme et budget et autres questions
- III. Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

Questions techniques:

- IV. Les inégalités et le monde du travail (discussion générale)
 - V. Discussion récurrente sur l'objectif stratégique de la protection sociale (sécurité sociale) dans le cadre du suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
 - VI. Compétences et apprentissage tout au long de la vie (discussion générale)
 - VII. Abrogation de huit conventions internationales du travail et retrait de neuf conventions et onze recommandations internationales du travail.
10. À la réunion conjointe du 27 mars 2020, au cours de laquelle le bureau du Conseil d'administration et le Groupe de sélection ont examiné le report éventuel de la Conférence et les diverses options possibles pour 2021, la plupart des groupes étaient a priori d'avis de conserver l'ordre du jour de la Conférence initialement prévu pour 2020, sous réserve des ajustements que pourraient exiger les effets de la pandémie de COVID-19.
11. Toutefois, ces premières discussions ont eu lieu au tout début de la pandémie, alors qu'il était encore trop tôt pour mesurer la gravité de la situation. Lorsque l'ampleur des répercussions socio-économiques de la crise sanitaire est devenue manifeste, le Bureau a sollicité les vues du Groupe de sélection sur le choix consistant à simplement reprendre en 2021 l'ordre du jour de 2020. À sa réunion du 8 mai, le Groupe de sélection a réévalué cette première approche, afin de garantir que les débats devant la Conférence conserveraient toute leur pertinence en juin 2021. Dans l'attente d'autres propositions du Bureau concernant les questions à examiner, en particulier les questions techniques devant figurer à l'ordre du jour, les membres du Groupe de sélection sont parvenus à un accord sur les points suivants.

Rapports du Président du Conseil d'administration et du Directeur général

12. À la réunion du 8 mai, les membres du Groupe de sélection ont souligné à quel point il importait que l'effort de relance destiné à sortir de la crise soit au cœur des débats devant la Conférence. Ils étaient favorables à l'idée du Directeur général qui proposait de remplacer son rapport thématique par un sommet mondial sur le travail consacré aux répercussions de la crise du COVID-19 sur le monde du travail.

-
13. Les rapports sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés et l'exécution du programme de l'OIT 2018-19 sont tous les deux disponibles sur le site Internet de l'OIT. En juin 2021, les délégués à la Conférence pourront s'exprimer sur ces deux rapports, comme ils pourront faire part de leurs commentaires sur le prochain rapport annuel du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés, dont la rédaction commencera au début de 2021.
 14. Il a également été convenu qu'en 2021 le rapport du Président du Conseil d'administration à la Conférence porterait sur les périodes 2019-20 et 2020-21.

Programme et budget et autres questions financières et administratives

15. En raison du report de la 109^e session de la Conférence, les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019 devront donc être adoptés en juin 2021, conjointement avec les états financiers pour l'année 2020. De plus, la Conférence aura à examiner et à adopter le programme et budget pour 2022-23.
16. En juin 2021, la Commission des finances sera également saisie de la composition du Tribunal administratif de l'OIT et des nominations au Comité des pensions du personnel du BIT.

Informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations

17. En ce qui concerne les informations et les rapports sur l'application des conventions et recommandations examinés par la Commission de l'application des normes de la Conférence, les membres du Groupe de sélection sont convenus à leur réunion du 8 mai que la commission examinerait les rapports de la 90^e session de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) en 2021. Il a également été décidé de reporter à 2022 les questions actuellement inscrites à son ordre du jour pour 2021. Cette décision de principe ayant des conséquences sur les obligations des États Membres en matière de présentation de rapports et sur le programme de travail de la commission d'experts et de la Commission de l'application des normes, les membres du Conseil ont adopté, le 10 juin, un certain nombre de décisions y relatives à la suite d'un vote par correspondance.

Abrogation et retrait de normes internationales du travail obsolètes

18. Outre l'examen des propositions d'abrogation ou de retrait de 28 instruments, les membres du Groupe de sélection ont appuyé la proposition tendant à ce que la Conférence examine en juin 2021 le retrait de la convention (n^o 34) sur les bureaux de placement payants, 1933, que le Conseil d'administration avait déjà décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la session de 2021.

Élections au Conseil d'administration

19. En raison du report de la 109^e session de la Conférence, les élections au Conseil d'administration n'ont pas pu avoir lieu. Conformément à l'article 7, paragraphe 5, de la Constitution de l'OIT, les membres siégeant actuellement au Conseil d'administration continueront d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que la Conférence soit en mesure de procéder à de nouvelles élections en juin 2021.

-
20. À cet égard, le Conseil d'administration a également décidé, par correspondance, le 10 juin 2020, de maintenir inchangée la composition du Comité de la liberté syndicale, du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN), des comités tripartites ad hoc désignés en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT, ainsi que du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin, jusqu'à ce que la Conférence procède à l'élection des membres du Conseil d'administration en juin 2021.

Autres questions pouvant être soumises à la Conférence pour examen en juin 2021

21. Le Groupe de sélection avait également envisagé d'inscrire à l'ordre du jour de la session de juin 2021 une question supplémentaire portant sur l'examen complet du Règlement de la Conférence, dont le texte fait actuellement l'objet d'une série de consultations afin de constituer un ensemble définitif d'amendements qui serait soumis à la Conférence pour adoption.
22. Il avait été convenu que, si les consultations tripartites devant se tenir à ce sujet d'ici aux 340^e (octobre-novembre 2020) et 341^e (mars 2021) sessions du Conseil d'administration étaient concluantes, la Conférence pourrait être appelée à examiner et à adopter en juin 2021 les amendements à son Règlement proposés par le Conseil d'administration.

Discussions générales et discussion récurrente et place à accorder aux mesures prises en réponse à la crise du COVID-19 dans l'ordre du jour de la Conférence

23. À la réunion du 8 mai 2020, certains groupes se sont déclarés favorables à l'idée de conserver les trois questions techniques inscrites à l'ordre du jour, à condition que les rapports déjà établis soient mis à jour de manière à refléter l'évolution de la situation et les répercussions de la crise du COVID-19 sur le monde du travail. D'autres ont proposé soit de modifier l'une des trois questions techniques, soit de la remplacer par une nouvelle question liée à la riposte à la pandémie.
24. Comme indiqué plus haut, les effets de la pandémie sur le monde du travail ont aujourd'hui atteint une telle ampleur qu'un document final contenant un plan concret est attendu de la prochaine session de la Conférence. Pour des raisons d'ordre purement logistique (à savoir le manque de salles de conférence au siège de l'OIT et au Palais des Nations), il est absolument impossible d'envisager une quatrième commission technique en 2021. Le Bureau entrevoit donc deux possibilités pour créer l'espace nécessaire à une discussion approfondie et à la négociation d'un document final spécialement consacré à la riposte à la crise.
- a) La première possibilité serait de conserver le même ordre du jour de la Conférence, avec ses trois questions techniques, et de mettre à profit le temps et l'espace de la plénière pour débattre d'un document final et parvenir à un texte négocié. Ce document proposerait une réponse collective à la crise qui s'inscrirait dans le long terme dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Afin de concilier les discussions habituelles en plénière et les débats plus ciblés en vue de l'adoption d'un document négocié, on pourrait envisager de concentrer les discours des ministres et des délégués sur quatre ou six séances vers la fin de la Conférence (le mercredi et le jeudi de la deuxième semaine, par exemple, auxquels viendraient s'ajouter des séances du soir), afin qu'elle puisse fonctionner sur le mode d'un comité plénier pendant toute la première semaine ainsi que le lundi et le mardi

suivants. Si nécessaire, un groupe de rédaction restreint pourrait continuer à travailler le mercredi et le jeudi de la seconde semaine, en marge des réunions en plénière. On pourrait aussi envisager de réduire le temps de parole ou de limiter le nombre d'orateurs en fixant des quotas par groupe et par région. Tous ces aménagements pourraient être préparés plus en détail en vue de leur examen par le Conseil d'administration à sa session d'octobre-novembre 2020 ou de mars 2021.

- b) La deuxième possibilité serait que l'une des trois commissions techniques soit entièrement consacrée à la question, à l'instar du Comité plénier chargé de la Déclaration du centenaire en 2019. Resterait à déterminer laquelle des trois questions techniques actuellement inscrites à l'ordre du jour pourrait être reportée à une prochaine session. Étant donné qu'il a déjà été difficile de parvenir à un consensus sur le choix de ces trois questions et compte tenu de la nature cyclique des discussions récurrentes, le Bureau serait d'avis de conserver les deux discussions générales et de reporter à 2022 la discussion récurrente sur la sécurité sociale. De fait, cela décalerait encore d'une année le cycle des discussions récurrentes et ne serait pas sans conséquence sur l'approche cohérente et stratégique suivie jusqu'ici pour établir l'ordre du jour de la Conférence: tout d'abord, l'articulation de la discussion récurrente avec l'Étude d'ensemble préparée par la CEACR s'en trouverait bousculée; ensuite, le plan d'action relatif au dialogue social et au tripartisme ainsi que la contribution de la discussion récurrente sur la sécurité sociale au Forum politique de haut niveau des Nations Unies seraient également affectés. Le Bureau estime néanmoins qu'il serait possible de limiter ces inconvénients, qui pourraient être examinés dans le cadre des discussions sur l'établissement de l'ordre du jour de la Conférence pour 2022 et au-delà. L'annexe II présente sous forme schématique l'effet que le report de la discussion récurrente sur la sécurité sociale en 2022 produirait sur l'approche cohérente et stratégique adoptée par le Bureau pour établir l'ordre du jour de la Conférence.

25. Dans un cas comme dans l'autre, le Bureau estime que le rapport thématique présenté par le Directeur général à la 109^e session de la Conférence devrait servir de base à la discussion et à l'élaboration du document final, comme ce fut le cas en 2019: le rapport présenté par le Directeur général à la session du centenaire a servi de base de discussion aussi bien pour le Comité plénier que pour les discussions ordinaires ou de haut niveau en plénière. Quelle que soit l'option retenue, le Bureau recommande de mettre en place un solide processus de consultation dans le cadre de la préparation des discussions à la Conférence et de continuer à inclure les effets du COVID-19 dans les travaux des commissions techniques et de la Commission de l'application des normes, comme convenu par le Groupe de sélection.
26. Dans le cas où la réunion du Groupe de sélection ferait apparaître une large convergence de vues sur la question, un projet de décision pourrait alors être soumis aux membres du Conseil d'administration, qui se prononceraient à la suite d'un vote par correspondance. L'ordre du jour de la 109^e session pourrait ainsi être finalisé, ce qui donnerait un peu plus de temps au Bureau pour commencer à préparer la Conférence.
27. Dans le cas contraire, la question devrait être examinée et tranchée par le Conseil d'administration au plus tard en octobre-novembre 2020.

Projet de décision (à compléter à la lumière de la discussion sur les choix décrits au paragraphe 24)

28. *Le Conseil d'administration décide, par correspondance, d'approuver les ajustements suivants à l'ordre du jour de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (2021):*

-
- a) *au titre de la question I, la Conférence examinerait le rapport du Directeur général sur l'exécution du programme de l'OIT 2018-19, le rapport du Directeur général consacré aux effets de la crise du COVID-19, les rapports concernant la situation des travailleurs des territoires arabes occupés pour 2019 et 2020, et le rapport du Président du Conseil d'administration portant sur les périodes 2019-20 et 2020-21;*
 - b) *au titre de la question II, la Conférence examinerait le projet de programme et budget pour 2022-23, les états financiers consolidés et vérifiés pour 2019 et 2020, ainsi que d'autres questions administratives, y compris la composition du Tribunal administratif de l'OIT et du Comité des pensions du personnel du BIT;*
 - c) *au titre de la question VII, la Conférence examinerait le retrait de la convention (n° 34) sur les bureaux de placement payants, 1933, ainsi que l'abrogation de huit conventions internationales du travail et le retrait de neuf conventions et onze recommandations internationales du travail.*

III. Programme et composition des réunions officielles

Report des réunions prévues en septembre 2020

- 29. Bien que les autorités suisses aient récemment levé les restrictions applicables aux rassemblements de plus de 1 000 personnes et que les salles de conférence du siège soient suffisamment spacieuses pour accueillir les membres du Conseil d'administration en respectant une distance physique de 1,5 mètre (la salle du Conseil d'administration pourrait par exemple accueillir tous les membres employeurs et travailleurs et deux représentants de chaque membre gouvernemental titulaire ou adjoint, voire plus si la distance de sécurité venait à être réduite), les conditions de voyage pourraient demeurer incertaines pour une durée indéterminée. En tout état de cause, la convocation d'une réunion et les dispositions à prendre pour organiser le voyage des participants exigent un délai de préparation d'au moins deux mois.
- 30. Dans ces circonstances, le Bureau estime qu'il serait plus prudent de commencer par reporter les deux réunions actuellement prévues pour septembre, à savoir la Sixième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN prévue du 14 au 18 septembre et la Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain prévue du 21 au 25 septembre, dans la mesure où les négociations qui caractérisent ce type de réunion exigent des discussions en présentiel. Les membres du Groupe de travail tripartite du MEN partagent ce point de vue, de même que le Département des politiques sectorielles s'agissant de la réunion sur les services de transport urbain.
- 31. Il est donc proposé de reporter la Sixième réunion du Groupe de travail tripartite du MEN en 2021 à une date qui sera déterminée par le Conseil d'administration à sa 340^e session, en fonction de l'évolution de la situation.
- 32. S'agissant de la réunion sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain, le Bureau propose de la reporter au 7-11 décembre 2020, afin de ne pas trop chambouler le programme des réunions officielles pour 2021, auquel a déjà été ajoutée à titre provisoire une réunion initialement prévue en 2020 (la Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent).

-
33. Le programme des réunions officielles, dans lequel figurent ces deux propositions de modification, est reproduit à l'annexe III.
34. Au vu de l'évolution constante de la situation, le Bureau propose que le Groupe de sélection réexamine le programme des réunions officielles pour le dernier trimestre de 2020 et le premier trimestre de 2021 à la fin du mois d'août, au cas où il faudrait y apporter quelques ajustements.
35. Si le Groupe de sélection approuve ces propositions, il souhaitera peut-être présenter au Conseil d'administration le projet de décision suivant pour adoption à la suite d'un vote par correspondance.

Projet de décision

36. *Le Conseil d'administration décide, par correspondance:*

- a) *de reporter en 2021 la Sixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Groupe de travail tripartite du MEN), initialement prévue du 14 au 18 septembre 2020, à une date qui sera déterminée par le Conseil d'administration à sa 340^e session (octobre-novembre 2020) et de demander au Bureau de poursuivre les préparatifs de la sixième réunion et d'assurer le suivi de toutes les décisions antérieures,*
- b) *de reporter au 7-11 décembre 2020 la Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain, initialement prévue du 21 au 25 septembre 2020.*

Élection des membres du Conseil d'administration pour la période 2020-21

37. Si le groupe gouvernemental était prêt à faire une proposition concernant l'élection du Président du Conseil d'administration pour la période restant à courir jusqu'en juin 2021 lorsque le projet de décision ci-dessus sera envoyé aux membres du Conseil d'administration aux fins de l'adoption d'une décision par correspondance, il serait alors possible d'inclure l'élection des membres du Conseil d'administration pour cette période dans un seul et même processus décisionnel.
38. Il convient en effet de rappeler que le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont déjà fait savoir qu'ils proposaient de maintenir dans leurs fonctions leurs Vice-présidents respectifs, M. Mdwaba (Afrique du Sud) et M^{me} Passchier (Pays-Bas) au cours de cette période.

Projets de décision

39. ***Le Conseil d'administration élit, par correspondance, M/M^{me} (pays) à la présidence du Conseil d'administration pour la période 2020-21.***
40. ***Le Conseil d'administration élit M. Mthunzi Mdwaba (Afrique du Sud) et M^{me} Catelene Passchier (Pays-Bas) Vice-président employeur et Vice-présidente travailleuse du Conseil d'administration pour la période 2020-21.***

Annexe I

Conseil d'administration

340^e session, Genève, octobre–novembre 2020. Propositions révisées à la lumière de la réunion du Groupe de sélection du 19 juin 2020 (24 juin 2020)

		Reportée à	Retenue à la demande d'un ou plusieurs groupes ✓ = consensus ou majorité	Critique dans le temps (appréciation du Bureau)	Questions qui nécessitent une discussion (présentielle ou virtuelle)	Possible discussion dans le Groupe de sélection suivie d'une décision par correspondance du CA	Possibilité de consolidation en associant à l'examen d'autres questions	Questions qui pourraient être pour information + examen possible par écrit
Institutional Section (INS)								
1	Election du bureau du Conseil d'administration pour 2020-21			Si ce n'est pas décidé par correspondance				
2	Approbation des procès-verbaux de la 337 ^e session du Conseil d'administration		✓	•		•		
3	Ordre du jour des prochaines sessions de la Conférence internationale du Travail		T-PIEM		•		INS/5	
4	Suite à donner à la résolution sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail: propositions visant à inclure la question des conditions de travail sûres et salubres dans le cadre des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT		✓		•		INS/3	
5	Initiative sur les normes: propositions concernant de nouvelles dispositions en vue d'assurer la sécurité juridique et point sur les autres mesures contenues dans le plan de travail visant à renforcer le système de contrôle		✓		•			
6	Point sur la réforme du système des Nations Unies		✓		•		HL/1, POL/7	
7	Examen des rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail	mars 2021						
8	Rapport à mi-parcours sur la mise en œuvre du Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes 2018-2021		GG-GRULAC					•
9	Rapport de la quatorzième Réunion régionale africaine (Abidjan, 3-6 décembre 2019)		✓	•		•		
10	Politique et stratégie de l'OIT pour l'inclusion des personnes handicapées		GG-GRULAC-PIEM		•			
11	Rapport intérimaire du gouvernement du Guatemala sur les mesures prises au titre du suivi de la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 334 ^e session en vue d'appuyer l'accord national tripartite de novembre 2017 visant à mettre en œuvre la feuille de route		✓	•	•			
12	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de coopération technique convenu entre le gouvernement du Qatar et le BIT		✓	•	•			
13	Rapport de situation sur le suivi de la Résolution concernant les autres mesures sur la question du Myanmar adoptées par la Conférence à sa 102 ^e session (2013)		✓	•	•			

	Reportée à	Retenue à la demande d'un ou plusieurs groupes ✓ = consensus ou majorité	Critique dans le temps (appréciation du Bureau)	Questions qui nécessitent une discussion (présentielle ou virtuelle)	Possible discussion dans le Groupe de sélection suivie d'une décision par correspondance du CA	Possibilité de consolidation en associant à l'examen d'autres questions	Questions qui pourraient être pour information + examen possible par écrit
14	Mesures prises par la République bolivarienne du Venezuela pour donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête chargée d'examiner la plainte relative au non-respect de la convention (n° 26) sur les méthodes de fixation des salaires minima, 1928, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, déposée par des délégués à la 104 ^e session (2015) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	✓	•	•			
15	Plainte relative au non-respect par le Bangladesh de la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, et de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, déposée par des délégués à la 108 ^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	✓	•	•			
16	Plainte relative au non-respect par le Chili de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, de la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, de la convention (n° 103) sur la protection de la maternité (révisée), 1952, de la convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, et de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, déposée par un délégué à la 108 ^e session (2019) de la Conférence internationale du Travail en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT	✓	•	•			
17	Rapports du Comité de la liberté syndicale	✓	•	•			
18	Rapport du Conseil du Centre international de formation de l'OIT, Turin	✓	•	•			
19	Rapport du Directeur général						
	■ Rapport supplémentaire: Documents soumis pour information uniquement	✓	•		•		
	■ Rapport de la Réunion technique sur la réalisation du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales (25-28 février 2020)	✓		•			
	■ Rapport supplémentaire: état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986, et suivi du paragraphe 3 de la Résolution sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail – premier rapport du groupe de travail	✓	•		si l'examen se limite à la composition et au mandat du groupe de travail		
	■ Rapport supplémentaire: suivi des décisions du Conseil d'administration	✓					•

		Reportée à	Retenue à la demande d'un ou plusieurs groupes ✓ = consensus ou majorité	Critique dans le temps (appréciation du Bureau)	Questions qui nécessitent une discussion (présentielle ou virtuelle)	Possible discussion dans le Groupe de sélection suivie d'une décision par correspondance du CA	Possibilité de consolidation en associant à l'examen d'autres questions	Questions qui pourraient être pour information + examen possible par écrit
	■ Rapport supplémentaire: inclusion des Philippines dans la liste établie en vertu de l'article 5, paragraphe 6, de la convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003		nouvelle question à la demande des Philippines	•		•		•
20	Rapports du bureau du Conseil d'administration		✓	s'il y en a		•		
21	Procédure pour la nomination des membres de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR)		E-GRULAC		•			
22	Composition, ordre du jour et programme des organes permanents et des réunions		✓			•	POL/5	
Section de l'élaboration des politiques (POL)								
<i>Segment de l'emploi et de la protection sociale</i>								
1	Suite donnée à la Stratégie de l'OIT concernant les droits des peuples autochtones dans le cadre du développement inclusif et durable, y compris la mise en œuvre du plan stratégique en vue de mener des activités concernant la convention (no 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, en collaboration avec les entités du système des Nations Unies et les organisations régionales concernées	mars 2021						
2	Rôle de l'OIT dans la lutte contre le changement climatique et la réalisation d'une transition juste pour tous		✓		•			
3	Renouveler l'engagement de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes en approuvant un plan d'action et de suivi pour la période 2020-2030		✓	•	•		PFA/1, PFA/2	
4	Le travail décent et la productivité		E		•			
<i>Segment du dialogue social</i>								
5	Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2020 et propositions concernant les activités sectorielles en 2021		✓			•	INS/22	
<i>Segment de la coopération pour le développement</i>								
6	Programme renforcé de coopération pour le développement en faveur des territoires arabes occupés		T					•
7	Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement (2020-2025)		✓	•	•		INS/6, HL/1	
8	Préparation de la Ve Conférence mondiale sur le travail des enfants		✓	•	•			
Section des questions juridiques et des normes internationales du travail (LILS)								
<i>Segment des questions juridiques</i>								
1	Examen approfondi du Règlement de la Conférence: projet de texte consolidé	mars 2021						
<i>Segment des normes internationales du travail et des droits de l'homme</i>								
2	Choix des conventions et recommandations devant faire l'objet de rapports en 2023 au titre de l'article 19, paragraphes 5 e) et 6 d), de la Constitution de l'OIT	novembre 2021						
3	Formulaire proposé pour les rapports demandés en 2021 au titre de l'article 19, paragraphes 5 e) et 6 d), de la Constitution de l'OIT concernant les instruments sur l'égalité de chances et de traitement	mars 2021						

		Reportée à	Retenue à la demande d'un ou plusieurs groupes ✓ = consensus ou majorité	Critique dans le temps (appréciation du Bureau)	Questions qui nécessitent une discussion (présentielle ou virtuelle)	Possible discussion dans le Groupe de sélection suivie d'une décision par correspondance du CA	Possibilité de consolidation en associant à l'examen d'autres questions	Questions qui pourraient être pour information + examen possible par écrit
4	Formulaire proposé pour les rapports demandés au titre de l'article 22 de la Constitution sur l'application de conventions ratifiées: convention sur la violence et le harcèlement, 2019 (n° 190)	mars 2021						
5	Rapport de la sixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes (Genève, 14-18 septembre 2020)	en fonction des nouvelles dates de la 6 ^{ème} réunion du MEN						
6	Deuxième évaluation du fonctionnement du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes		✓		•			
Section du programme, du budget et de l'administration (PFA)								
<i>Segment du programme, du budget et de l'administration</i>								
1	Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025		✓	•	•		POL/2, POL/3	
2	Aperçu préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2022-23		✓	•	•		POL/2, POL/3	
3	État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège: mise en œuvre des mesures de sécurité renforcées		W-PIEM		•		PFA/6, PFA/7	
4	Programme et budget pour 2018-19: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019		✓		•		PFA/5, PFA/12 PFA/13	
5	Exécution du programme de l'OIT 2018-19		✓				PFA/4	•
6	Remboursement du prêt accordé aux fins de la rénovation du bâtiment du siège		✓		•		PFA/3	
7	Locaux du Bureau régional pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan		W-AFRIQUE		•		PFA/3, PFA/6	
8	Autres questions financières		S'il y en a					
<i>Segment relatif aux audits et au contrôle</i>								
9	Rapport d'évaluation annuel (2019-20)		✓	•	•			
10	Évaluations de haut niveau des stratégies et des programmes par pays de promotion du travail décent		GASPAC			•		
11	Questions relatives au Corps commun d'inspection (CCI): rapports du CCI	mars 2021						
12	Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant		✓		•		PFA/4, PFA/5, PFA/13	
13	Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2019		✓		•		PFA/4, PFA/5, PFA/12	
<i>Segment des questions de personnel</i>								
14	Déclaration de la présidente du Comité du Syndicat du personnel		✓					
15	Amendements au Statut du personnel		S'il y en a			•		
16	Point de situation sur la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines (2018-2021)		✓		•			

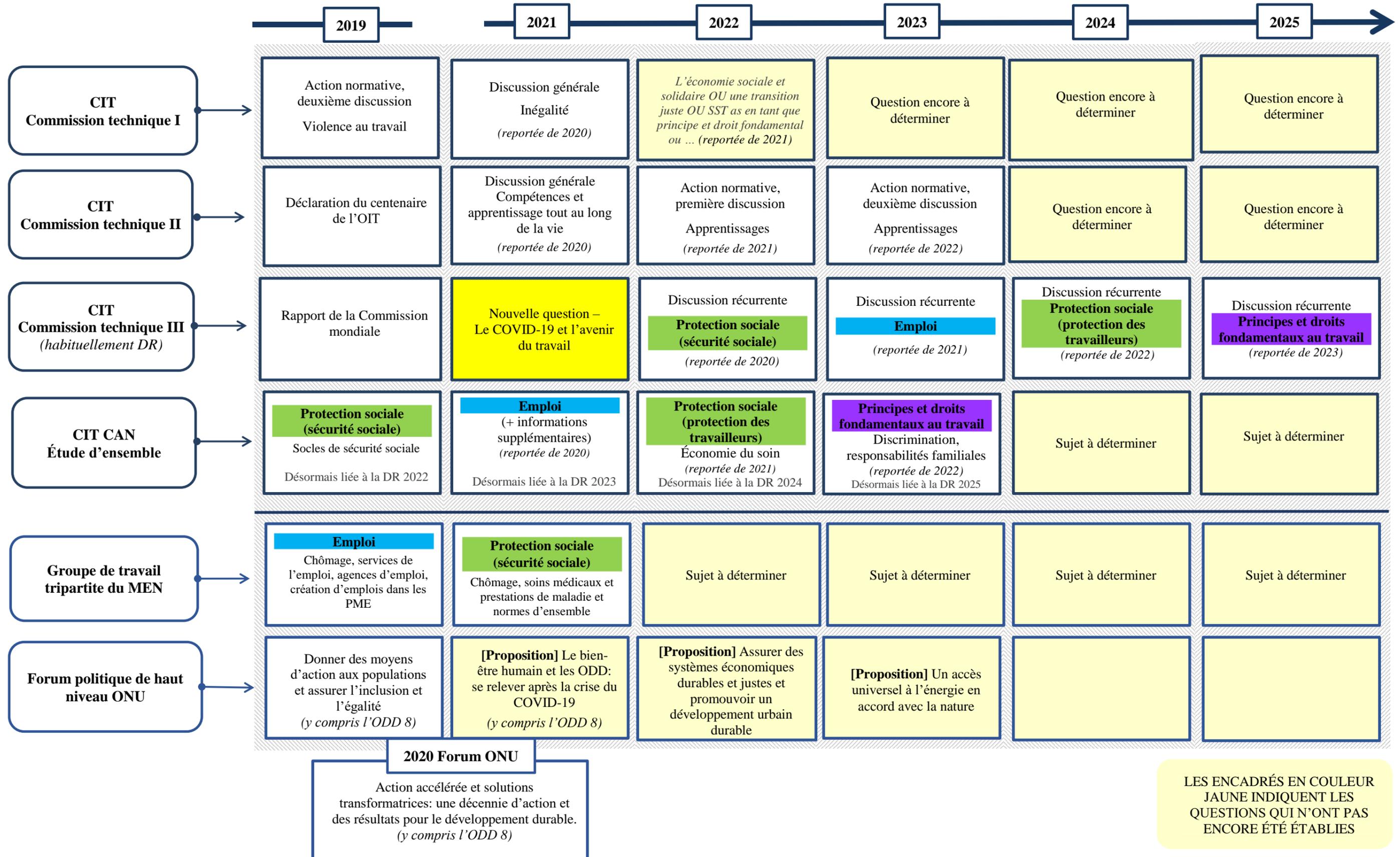
		Reportée à	Retenue à la demande d'un ou plusieurs groupes ✓ = consensus ou majorité	Critique dans le temps (appréciation du Bureau)	Questions qui nécessitent une discussion (présentielle ou virtuelle)	Possible discussion dans le Groupe de sélection suivie d'une décision par correspondance du CA	Possibilité de consolidation en associant à l'examen d'autres questions	Questions qui pourraient être pour information + examen possible par écrit
17	Nomination au Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux	mars 2021						
18	Nominations au Comité des pensions du personnel du BIT (Caisse commune des	mars 2021						
19	Rapport du Conseil de gestion de la Caisse de versements spéciaux	mars 2021						
20	Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT							
	■ Déclarations de reconnaissance de la compétence du Tribunal par des organisations internationales		S'il y en a			•		
	■ Propositions d'amendement au Statut du Tribunal		✓		•			
21	Autres questions de personnel		S'il y en a					
Section de haut niveau								
1	Propositions visant à promouvoir une meilleure cohérence au sein du système multilatéral		✓		•		INS/6, POL/7	
2	Réponse de l'OIT à la crise liée au COVID-19		✓	•	•			
TOTAL		12	52	22	35	11	18	5

DOCUMENTS POUR INFORMATION

INS	
1	Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés
2	Évaluation du plan d'action visant à donner effet aux conclusions concernant la deuxième discussion récurrente sur les principes et droits fondamentaux au travail, adoptées par la Conférence internationale du Travail en juin 2017
3	Note d'information sur l'état d'avancement des réclamations au titre de l'article 24
PFA	
1	Programme et budget pour 2020-21: compte du budget ordinaire et Fonds de roulement
2	Vue d'ensemble des locaux de l'OIT

Annexe II

SIMULATION: LA DISCUSSION RÉCURRENTE (DR) SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE, INITIALEMENT PRÉVUE EN 2020, EST REPORTÉE DE 2021 À 2022



Annexe III

Programme de réunions pour 2020 et informations préliminaires pour 2021

Date	Titre de la réunion	Lieu
► 2020		
19-23 octobre ¹	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur automobile	Genève
29 octobre-12 novembre ²	340 ^e session du Conseil d'administration	Genève
23-27 novembre ³	Réunion technique sur l'avenir du travail dans l'aquaculture dans le cadre de l'économie rurale	Genève
25 novembre-12 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève
7-11 décembre ⁴	Réunion technique sur l'avenir du travail décent et durable dans les services de transport urbain	Genève
► 2021 (informations préliminaires)		
À déterminer ⁵	Sixième réunion du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes	Genève
25-29 janvier	Réunion technique sur l'avenir du travail dans le secteur de l'éducation sous l'angle de l'apprentissage continu pour tous, des compétences et de l'Agenda du travail décent	Genève
22-26 février ³	Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	Genève
11-25 mars ²	341 ^e session du Conseil d'administration	Genève
6-9 avril ⁶	Dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique	Singapore

¹ Suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa [335^e session](#) (mars 2019) (document [GB.335/POL/3](#)), sa [337^e session](#) (octobre-novembre 2019) (document [GB.337/POL/2](#)) et, par correspondance, à sa [338^e session](#) (mars 2020) (document [GB.338/POL/3\(Rev.1\)](#)).

² Dates indicatives, sous réserve de confirmation.

³ Suite à la [décision](#) adoptée par le Conseil d'administration à sa [338^e session](#) (mars 2020) par correspondance (document [GB.338/POL/3\(Rev.1\)](#)).

⁴ Suite aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa [335^e session](#) (mars 2019) (document [GB.335/POL/3](#)), sa [337^e session](#) (octobre-novembre 2019) (document [GB.337/POL/2](#)) et, par correspondance, à sa [338^e session](#) (mars 2020) (document [GB.338/POL/3\(Rev.1\)](#)). Cette réunion était initialement prévue du 21 au 25 septembre, mais les dates doivent être modifiées en raison des reports de programmation occasionnés par la pandémie de COVID-19.

⁵ Suite à la [décision](#) adoptée par le Conseil d'administration à sa [337^e session](#) (octobre-novembre 2019) (document [GB.337/LILS/1](#)). Cette réunion était initialement prévue du 14 au 18 septembre, mais les dates doivent être modifiées en raison des reports de programmation occasionnés par la pandémie de COVID-19.

⁶ Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration, par délégation de pouvoirs, à sa [338^e session](#) (mars 2020) (document [GB.338/INS/15/2](#)).

Date	Titre de la réunion	Lieu
19-23 avril ⁷	Quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)	Genève
26-27 avril ³	Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime	Genève
3-4 juin ²	Comité de la liberté syndicale	Genève
7-18 juin ⁸	109 ^e session de la Conférence internationale du Travail	Genève
19 juin ²	342 ^e session du Conseil d'administration	Genève
Deuxième trimestre (à confirmer) ³	Réunion d'experts chargée d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure	Genève
Troisième trimestre (à confirmer) ³	Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	Genève
Octobre ³	Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART)	Paris
Quatrième trimestre (à confirmer) ³	Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT Sécurité et santé dans la construction (1992)	Genève
28 octobre-11 novembre	343 ^e session du Conseil d'administration	Genève
24 novembre-11 décembre	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations	Genève

⁷ Suite à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa 334^e session (octobre-novembre 2018) (document [GB.334/LILS/2\(Rev.\)](#)).

⁸ Conformément à la [décision](#) prise le 3 avril 2020, comme conséquence de la pandémie de coronavirus, par le Conseil d'administration, à la suite d'un vote par correspondance, de reporter à juin 2020 la 109^e session qui était prévue initialement du 25 mai au 5 juin 2020. Les dates sont indicatives, sous réserve de confirmation.